



Agir en faveur de la
BIODIVERSITÉ

Espèces végétales à privilégier

pour la santé humaine et pour les pollinisateurs

Le choix des espèces doit se faire
en fonction des particularités de l'emplacement choisi :
exposition (ombre/soleil), type de sol (riche, pauvre, argile, calcaire, ...)
et hygrométrie (sec/humide).

Guide de végétalisation écologique du CBNSA
(Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique) :
[Végétalisation_à_vocation_écologique_&_paysagère.pdf](#)



PLANTES HERBACÉES

Liste non exhaustive



Achillée millefeuille

 juin-septembre

 0,2 à 0,7 m.



Brunelle commune

 juin-octobre

 0,05 à 0,45 m.



Coquelicot

 mai-juillet

 0,2 à 0,6 m.



Géranium colombin

 mai-août

 0,1 à 0,5 m.



Lotier corniculé

 mai-septembre

 0,1 à 0,4 m.



Marguerite

 mai-août

 0,2 à 0,8 m.



Mauve sauvage

 juin-septembre

 0,3 à 0,5 m.



Millepertuis perforé

 juin-septembre

 0,2 à 0,8 m.

Espèces végétales à privilégier
pour la santé humaine et pour les pollinisateurs

PLANTES HERBACÉES

Liste non exhaustive



Orpin âcre



mai-août



0,04 à 0,07 m.



Pâquerette



mars-novembre



0,05 à 0,15 m.



Petit linaira



mai-octobre



0,08 à 0,25 m.



Porcelle enracinée



mai-septembre



0,3 à 0,7 m.



Renoncule âcre



mai-septembre



0,3 à 0,6 m.



Succise des près



juillet-octobre



0,3 à 1 m.



Thym faux pouliot



mai-août



0,25 m.



Vipérine



mai-août



0,3 à 0,8 m.

Espèces végétales à privilégier
pour la santé humaine et pour les pollinisateurs

ARBUSTES

Liste non exhaustive



Aubépine à un style



mai

↕ 4 à 10 m.



Bourdaine



mai-septembre

↕ 1 à 4 m.



Chèvrefeuille des bois



juin-septembre

↕ liane



Clématite des haies



juin-août

↕ liane



Cornouiller sanguin



mai-juin

↕ 2 à 5 m.



Genêt à balais



avril-juillet

↕ 2 à 4 m.



Houblon



juin-septembre

↕ liane



Houx



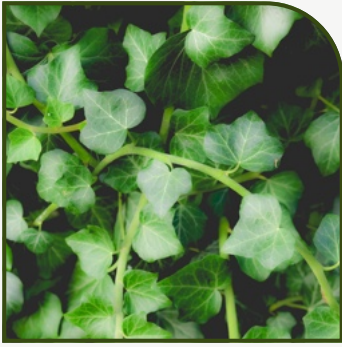
mai-juin

↕ 2 à 10 m.

Espèces végétales à privilégier
pour la santé humaine et pour les pollinisateurs

ARBUSTES

Liste non exhaustive



Lierre grimpant

 septembre-octobre

 liane



Noisetier

 janvier-mars

 2 à 4 m.



Prunellier

 avril

 0,5 à 2 m.



Rosier des chiens

 mai-juillet

 1 à 3 m.



Saufe roux

 mars-avril

 3 à 6 m.



Sureau noir

 mai-juin

 2 à 6 m.



Troène commun

 mai-juin

 1 à 2 m.



Viorne obier

 mars-mai

 2 à 4 m.

ARBRES

Liste non exhaustive



Alisier des bois

↕ 3 à 20 m.



Bouleau

↕ 20 à 25 m.



Chêne pédonculé

↕ 25 à 35 m.



Chêne sessile

↕ 25 à 35 m.



Érable champêtre

↕ 12 à 15 m.



Frêne commun

↕ 20 à 30 m.



ARBRES

Liste non exhaustive



Merisier

↕ 15 à 25 m.



Orme champêtre

↕ 20 à 35 m.



Saule blanc

↕ 15 à 25 m.



Saule marsault

↕ 3 à 18 m.



*Tilleul
à grandes feuilles*

↕ 5 à 25 m.



Tremble

↕ 15 à 20 m.





Protégeons la
BIODIVERSITÉ

Espèces végétales à proscrire

pour la santé humaine et pour les pollinisateurs

Les Espèces Exotiques Envahissantes (EEE) sont des espèces (faune et flore) introduites par l'Homme, volontairement ou accidentellement à travers les échanges commerciaux et les voyages, hors de leur aire de répartition naturelle. Elles peuvent avoir des conséquences écologiques, économiques ou sanitaires négatives.

C'est l'une des 5 causes principales de la perte de la biodiversité !

Des listes d'espèces exotiques envahissantes sont établies au niveau européen, national et régional.

Liste des EEE avérées dans les Pyrénées Atlantiques

Liste non exhaustive



Mimosa argenté,
Mimosa des fleuristes,
Mimosa de Bormes

Acacia dealbata



Érable negundo,
Érable frêne,
Érable Négondo

Acer negundo



Ailante glanduleux
Ailanthus altissima



Ambroise élevée,
Ambroise à feuilles d'Armoise,
Ambroisie annuelle

Ambrosia artemisiifolia



Séneçon en arbre,
Baccharis à feuilles
d'Halimione

Baccharis halimifolia



Buddleja du père David,
Arbre à papillon,
Arbre aux papillons

Buddleja davidii



Herbe de la Pampa,
Roseau à plumes

Cortaderia selloana



Cotonéaster

Cotoneaster coriaceus



Souchet vigoureux,
Souchet robuste

Cyperus eragrostis



Conyze du Canada

Erigeron canadensis



Lilas d'Espagne,
Sainfoin d'Espagne,
Rue de chèvre

Galega officinalis



Berce du Caucase,
Berce de Mantegazzi

Heracleum mantegazzianum



Balsamine de l'Himalaya,
Balsamine géante,
Balsamine rouge

Impatiens glandulifera



Chèvrefeuille du Japon

Lonicera japonica



Ludwigie à grandes fleurs,
Jussie à grandes fleurs

Ludwigia grandiflora



Myriophylle aquatique,
Myriophylle du Brésil,
Millefeuille aquatique

Myriophyllum aquaticum

Espèces végétales à proscrire

pour la santé humaine et pour les pollinisateurs



Vigne-vierge commune
Parthenocissus inserta



**Raisin d'Amérique,
Phytolaque américaine**
Phytolacca americana



**Peuplier du Canada,
Peuplier hybride
euraméricain**
Populus x canadensis



**Fraisier de Duchesne,
Fraisier d'Inde**
Potentilla indica



**Laurier-cerise,
Laurier-palme**
Prunus laurocerasus



**Cerisier tardif,
Cerisier noir,
Cerisier d'automne**
Prunus serotina Ehrh.



Buisson ardent
Pyracantha coccinea



Chêne rouge d'Amérique
Quercus rubra



Renouée du Japon
Reynoutria japonica



**Sumac hérissé,
Sumac Amarante**
Rhus typhina



**Robinier faux-acacia,
Carouge**
Robinia pseudoacacia



Sénéçon sud-africain
Senecio inaequidens



**Solidage du Canada,
Gerbe-d'or**
Solidago canadensis



Palmier de Chusan
Trachycarpus fortunei



**Retrouvez de nombreuses informations
sur le site internet
du Centre de ressources des EEE**



Chacun peut contribuer à freiner la propagation des espèces végétales envahissantes, à son échelle :

- Évitez d'introduire des plantes exotiques envahissantes dans vos jardins et dans le milieu naturel. (Si c'est déjà le cas, identifiez et détruisez ces espèces) ;
- Ne jetez pas ces déchets verts dans la nature, emmenez-les en déchèterie. Préciser qu'il s'agit d'une espèce invasive et qu'elle ne doit pas être traitée avec les déchets verts ordinaires, mais plutôt avec le tout-venant ;
- Remplacez-les par des espèces locales non invasives.

Chacun peut également contribuer à limiter l'impact des espèces animales exotiques envahissantes en évitant de relâcher dans la nature des animaux exotiques ou issus de captivité.

Espèces végétales à proscrire
pour la santé humaine et pour les pollinisateurs